

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET – 20h30

Salle du Conseil Municipal – Procès Verbal

.....

Présents : CHALTON Alain - ANGLESIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - CAMILLERI Jean-Luc - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - MOREL Dominique - PARET Karine -.

Excusés : BOST Marie-Ange donne pouvoir à AUCAGNE Georges - HADDOUR Aurélie donne pouvoir à CHALTON Alain - LECUELLE Véronique donne pouvoir à PARET Karine - TRESPAILLE Denise donne pouvoir à ANGLESIO Hélène - CHAGNARD Florian

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 30 juin 2016 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter l'ordre du jour par de nouvelles délibérations :
déclassement d'un bien du Domaine Public - parcelle ZH 202 ;
déclassement d'un bien du Domaine Public - parcelle ZH 200 ;
aliénation d'une partie de domaine public – Vente terrain M.NAVORET ;
aliénation d'une partie du domaine public - Vente de terrain – CUMA.

2) Délibérations diverses :

a) Modification du tableau des emplois communaux

Karine PARET présente les demandes écrites d'agents qui ont été recensées au service ressources humaines et indique les modifications de durée du temps de travail qui en découlent.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de plusieurs agents suite à plusieurs demandes examinées.

Il propose à l'assemblée une modification du tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire de :

1/ **SUPPRIMER** le poste à temps non complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures ; et en remplacement de **CREER** un poste à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures et ce à compter du 1^{er} août 2016.

2/ **MODIFIER** le temps hebdomadaire de travail du poste d'atsem 1^{ère} classe de 29h15/hebdomadaire au lieu de 28 h et ce à compter du 1^{er} septembre 2016.

3/ **MODIFIER** le temps hebdomadaire de travail du poste d'atsem 1^{ère} classe de 32h45/hebdomadaire au lieu de 34 h et ce à compter du 1^{er} septembre 2016.

4/ **SUPPRIMER** le poste à temps non complet d'adjoint d'animation 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 18 heures ; et en remplacement de **CREER** un poste à temps non complet d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire 9heures 45 et ce à compter du 1^{er} septembre 2016.

5/ **CREER** un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 6 heures 45, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, à temps non complet, faisant fonction de surveillant de garderie périscolaire, le poste étant non pourvu à ce jour.

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet tel qu'indiqué en annexe.

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX			
liste des emplois à temps COMPLET			
GRADE	Durée hebdomadaire	FONCTION	NOMBRE
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	35	Accueil, état civil, élection, gestion des concessions cimetièr	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	35	Urbanisme, gestion des assemblées	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	35	Espace verts, bâtiments communaux, voirie	1
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	35	Entretien bâtiments communaux, voirie	1
ATSEM 1ERE CLASSE	35	Atsem- surveillance interclasse, entretien des bâtiments	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	35	Gestion financière et des Ressources Humaines	1
liste des emplois à temps NON COMPLET			
GARDE CHAMPETRE PRINCIPAL	3	Garde champêtre	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	31	Entretien des bâtiments communaux-Surveillance garderie	1
ATSEM 1ERE CLASSE	29,25	ATSEM - Surveillance interclasse	1
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	28,5	ATSEM - Surveillance interclasse	1
ATSEM 1ERE CLASSE	32,75	ATSEM - Surveillance interclasse	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	32	Entretien bâtiments communaux -voirie	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	15,5	Gestion de l'agence postale	1
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	9,75	Surveillance des enfants- Entretien des bâtiments communaux	1
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	25	Entretien des bâtiments communaux	1
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	6,75	Surveillance des enfants- Entretien des bâtiments communaux	1
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	5,5	Surveillance des enfants- Entretien des bâtiments communaux	1

b) Temps d'activités périscolaires (TAP) - attribution de fonds de concours à la Communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle

Jean Luc CAMILLERI explique qu'à chaque versement des fonds pour les TAP, ceux-ci doivent être reversés à la Communauté de Communes par un fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a mis en œuvre les temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 2013 dès septembre 2013. Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la commune doit octroyer le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de verser à la Communauté de Communes du Canton de Pont de Veyle un fonds de concours à hauteur de 5833,33 € correspondant au solde du fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016.

	Montant EUR TTC	%
Coût de fonctionnement	104 996,93	
Fonds concours commune de St-Cyr/Menthon	5 833,33	5,56
Autres fonds de concours	36 866,67	35,11
Autofinancement CCCPV	62 296,93	59,33
	TOTAL	100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **APPROUVE** le principe de versement d'un fonds de concours d'un montant de 5833,33 € (solde du fonds d'amorçage) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

c) Mise en place du dispositif « voisins vigilants »

Jean Luc CAMILLERI informe le Conseil Municipal que toutes les modalités pour la mise en place du dispositif ont été réalisées.

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'une intervention de l'Adjudant Chef ROUX a eu lieu lors du conseil municipal du 26 mai 2016 pour la présentation du dispositif et que le conseil a décidé d'engager sa mise en place afin de contribuer à la tranquillité de ses concitoyens,
- Qu'une réunion publique a été organisée le 05 juillet 2016 à laquelle la population a participé,
- Que la volonté de la population est de s'inscrire en tant que voisins référents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour la mise en place du dispositif « voisins vigilants »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

d) Subvention exceptionnelle : association Saint Cyr En Fêtes

Hélène ANGLESIO informe le Conseil Municipal qu'une demande écrite de remise gracieuse de la location de la caisse frigo a été émise par l'association St Cyr en Fêtes suite au bilan déficitaire de la fête patronale. Elle indique également que sur le principe l'association doit régler la location. On ne déroge pas au règlement commun de tous les utilisateurs. De plus elle explique que les jetons offerts aux enfants des écoles sont pris en charge comme chaque année par la commune et donc qu'il s'agit du remboursement de l'avance faite par Saint Cyr en Fêtes.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le bureau de l'association Saint Cyr en Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association Saint Cyr en Fêtes d'un montant de 282 € (jetons de manège + montant location caisse frigo).

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, article 6574.

e) Tarifs garderie périscolaire et modification du règlement intérieur

Karine PARET explique que comme chaque année, une proposition tarifaire de la garderie est étudiée. Une possibilité de pause pour cette année est envisageable par rapport aux travaux en cours mais impliquerait une augmentation de 0.10 € pour la rentrée 2017-2018.

Gilles BAS indique qu'une augmentation de 0.10 € représente une hausse de 5% et qu'elle serait mal perçue par une partie des familles. Il est mieux d'augmenter régulièrement.

Jean Luc CAMILLERI est partagé sur le fait d'augmenter ou pas la garderie car il y a eu effectivement cette année un changement dans le mode de calcul de facturation de la garderie grâce à la mise en place de la scanette qui calcule un cout en temps réel et non plus au ¼ d'heure.

Karine PARET stipule que quelques remarques ont été émises sur le fonctionnement de la garderie. Les recettes de garderie servent principalement à rémunérer le personnel en poste sans prise en compte des autres charges.

Les élus s'interrogent donc sur la façon de procéder à l'augmentation. Soit 0.05 € à la prochaine rentrée, soit pas d'augmentation cette année mais 0.10 € pour la rentrée 2017-2018.

Le principe d'un tarif spécifique est également évoqué pour éviter les débordements sur les horaires de fermeture de la garderie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif horaire de la garderie périscolaire est de 2,00 € et que le débat tend vers une augmentation régulière.

Il rappelle que l'enregistrement électronique des enfants à l'arrivée et au départ permet une facturation du temps réel de présence.

Il propose d'appliquer un tarif en cas de dépassement pour les parents ne respectant pas les horaires du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 13 voix **pour** et 3 voix **contre** décide de :

- **PORTER** le tarif horaire à 2,05 € par enfant à compter de la rentrée de septembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix **pour** décide de :

- **DE CREER ET DE FIXER** un tarif de dépassement d'horaire à 20,00 € de l'heure à partir de l'horaire de fermeture,

- **APPROUVER** les modifications apportées au règlement intérieur pour l'année 2016-2017 :

Article 1er : La garderie périscolaire de SAINT CYR SUR MENTHON fonctionne les :

LUNDI de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 15 à 18 h 30

MARDI, JEUDI et VENDREDI de 7 h 15 à 8 h 30 et de 16 h 00 à 18 h 30

MERCREDI de 7 h 15 à 8 h 30 et de 11 h 45 à 12 h 30

Article 3 : supprimer « pour la garde du matin », remplacé par « le matin ».

Article 7 : Une pénalité de retard sera appliquée aux parents ne respectant pas les horaires. Elle sera de 20 € de l'heure à partir de l'horaire de fermeture.

Un exemplaire du nouveau règlement sera annexé à la présente délibération.

f) Déclassement d'un bien du Domaine Public - parcelle ZH 202

Dominique MOREL informe le Conseil municipal qu'un courrier de la Préfecture est arrivé ce jour et il convient de redélibérer suivant leurs indications.

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 juin 2016, l'assemblée a voté la vente de la parcelle ZH 202 à Monsieur NAVORET.

Le courrier de la préfecture en date du 22 juillet 2016, indique que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise que « les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1 qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ».

Le Conseil Municipal doit donc déclasser la parcelle et l'intégrer dans le domaine privé de la commune avant la vente de celle-ci.

La délibération du Conseil Municipal n° D2016063037, en date du 30 juin 2016 devient donc caduque;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **DECLASSER** le tènement cadastré ZH 202 d'une contenance de 1 677 m², situé « La Teppe » ;
- **L'INTEGRER** dans le domaine privé de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

g) Déclassement d'un bien du Domaine Public - parcelle ZH 200

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 juin 2016, l'assemblée a voté la vente de la parcelle ZH 200 à la CUMA.

Le courrier de la préfecture en date du 22 juillet 2016, indique que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise que « les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L.1 qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles ».

Le Conseil Municipal doit donc déclasser la parcelle et l'intégrer dans le domaine privé de la commune avant la vente de celle-ci.

La délibération du Conseil Municipal n°D2016063036, en date du 30 juin 2016 devient donc caduque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **DECLASSER** le tènement cadastré ZH 200 d'une contenance de 5 553 m², situé « La Teppe » ;
- **L'INTEGRER** dans le domaine privé de la commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

h) Aliénation d'une partie de domaine public – Vente terrain M.NAVORET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de Monsieur NAVORET qui souhaite acheter une partie de la parcelle ZH 202, appartenant à la commune, située au lieu-dit « La Teppe ».

Après consultation, le Conseil Municipal décide de vendre le tènement d'une superficie de 1 677 m², appartenant à la commune, pour un montant TTC de 2 000 €, deux mille euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **ACCEPTE** la vente par la commune de SAINT CYR SUR MENTHON, d'une partie de la parcelle ZH 202, appartenant à la commune, située au lieu-dit « La Teppe », d'une contenance de 1 677 m², moyennant le prix de 2 000 € TTC, deux mille euros ;

- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, Monsieur NAVORET.

- **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à la vente de ladite parcelle.

a) Aliénation d'une partie du domaine public - Vente de terrain – CUMA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la CUMA consistant en la construction d'un hangar agricole. Cette construction est destinée au stockage de matériel agricole.

Après réflexion et recherche de la parcelle appropriée, le Conseil Municipal envisage de vendre une partie de la parcelle ZH 200, située au lieu-dit « La Teppe », appartenant à la commune.

Il est proposé que l'étude Vincent CORDIER et Karine ODOBERT, Notaires à Pont-De-Veyle, se charge de la transaction pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 16 voix pour :

- **ACCEPTE** la vente par la commune de SAINT-CYR-SUR-MENTHON, d'une partie de la parcelle ZH 200 au lieu-dit « La Teppe », d'une contenance de 5 553 m², moyennant le prix de 7 500 euros TTC au profit de la CUMA, représentée par Monsieur PACCAUD Philippe, Président ;

- **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes les pièces nécessaires à la vente de ladite parcelle.

3) Avancement des dossiers en cours :

• Restructuration et extension du groupe scolaire :

L'extension du groupe scolaire sera hors d'air et hors d'eau début aout. Après la visite du chantier, l'ensemble des élus se félicite d'un travail et d'une qualité de matériaux satisfaisants

Le chantier sera fermé pendant 15 jours en août.

• Commissions intercommunales :

Economie, aménagement de l'espace, urbanisme : Agapito FERNANDEZ souligne qu'un état des lieux a été réalisé. Un recensement des zones d'activités a été signalé ainsi qu'une discussion sur le PLUI.

Enfance, jeunesse, périscolaire : Sandrine GAUTHIER informe le conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué et que quelques interrogations subsistent sur le mode de fonctionnement des TAP avec des différences entre les deux communautés de communes (gratuit pour CCCPV/ payant pour CCCBV).

Déchets, environnement, eau et assainissement : Dominique MOREL et Jean Luc CAMILLERI indiquent qu'aucunes propositions n'ont été émises mais qu'au contraire des décisions ont été prises.

La question sur l'actif de l'assainissement a été évoquée dans le cas du transfert de compétence à la communauté de communes. Jean Luc CAMILLERI indique que le passif doit suivre l'actif en cas de transfert.

Social, petite enfance, services publics : Hélène ANGLÉSIO explique qu'un premier état des lieux a été fait. Elle indique également que le projet de maison médicale sur la commune de VONNAS est très avancé par rapport à celui de la communauté de communes de Pont de Veyle.

Sandrine GAUTHIER indique que la commission affaires sociales de la communauté de communes de Pont de Veyle a recensé 58 professionnels de santé qui regroupe 16 métiers de la santé. Un cahier des charges doit être établi dans les prochains mois.

Monsieur le Maire a rencontré le docteur Cazabon. Aucune évolution du cabinet St Cyrien n'est à l'ordre du jour.

• Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les dossiers d'urbanisme au conseil municipal.

✓ Permis de construire :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux	Parcelle	Superficie	Zonage
PC 9	13/06/2016	SAS LAMBERET	Les Teppes	Abri de stockage	ZS 184	134 534 m ²	Uxa
PC 10	11/06/2016	DOUCET Romain	Route de la Motte Castrale	Maison d'habitation	ZM 607	833 m ²	UB
PC 11	25/07/2016	SCI BODAJ	Lotissement Clos des Champs	6 maisons	ZS 441.....	1 865 m ²	UB

✓ Permis d'aménager : Néant

✓ Permis de démolir : Néant

✓ Déclarations préalables :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux	Parcelle	Superficie	Zonage
DP 14	26/05/2016	SCI MAEL	305 route de Bourg	Modification de façade	ZM 190 - 191	597 m ²	UB
DP 15	03/06/2016	GOYON Marie Angélique	38 route du Sorbier	Modification de façade	ZR 109	1 342 m ²	UB
DP 16	22/06/2016	BOURGEOIS Robert	199 route des Gambys	Construction mur	ZR 118	5 410 m ²	UC
DP 17	13/07/2016	DUBOUIS Bernard	432 route de la Croix	Ouverture sur façade	ZM 340	2 405 m ²	UB
DP 18	18/07/2016	MARIE Olivier (boulangerie)	950 route de Macon	Modification de devanture et pose d'enseigne	ZC 175	7 283 m ²	UC + UB + zone de bruit

✓ Certificats d'urbanisme :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Parcelle	Superficie	Zonage
CU 12	07/04/16	Maître CORDIER	510 Route d'Arringes	ZM 297	1 731 m ²	UB
CU 13	14/04/16	URBA RHONE	860 Route de Mâcon	ZC 160-162-163	1 627 m ²	UB Zone bruit
CU 14	19/05/2016	URBA RHONE	En Buchet	ZR257-269	1 324 m ²	UC
CU 15	27/05/2016	BOURGEOIS Gilbert	Route des Deschamps	ZM 307-366	2 298 m ²	UB
CU 16	31/05/2016	MAITRE ODOBERT Karine	478 route de la Croix	ZM 338	1 877 m ²	UB
CU 17	08/06/2016	MAITRE ODOBERT Karine	55 Clos le village	ZM 102	800 m ²	UB
CU 18	08/06/2016	MAITRE ODOBERT Karine	167 Rue du Menthon	ZM 148-	1 908 m ²	UB

				153-154-433		
CU 19	28/06/2016	URBA RHONE	1026 Route de Gréziat	ZB 102 à 107	11 822 m ²	A Nhi + zone de bruit
CU 20	01/07/2016	SCP RIVON MERLE	174 rue du Menthon	ZM 114-115	605 m ²	UB
CU 21	07/07/2016	MAITRE CORDIER Vincent	Becalet-Cormorey	ZC 64-65-68-69-293	2 842 m ²	A

4) Informations et questions diverses :

- Questions diverses

✓ Le permis de construire déposé par Monsieur BOURDON il y a quelques temps a généré plusieurs rencontres avec les membres de l'association du lotissement. En concertation, plusieurs solutions ont été trouvées notamment pour l'agrandissement de l'emplacement poubelle ainsi que l'acceptation de la construction d'un mur de clôture de 2m de hauteur avec pare vue pour les voisins à proximité des lots concernés.

Un représentant de l'association demande à suivre le chantier en temps réel.

Les questions pour les bornes incendie, le bac de rétention et les réseaux ont été soulevées et la mairie a transmis les réponses correspondantes aux demandes.

✓ Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Monsieur le Maire indique sa déception par rapport à la demande faite pour prétendre à un coup de pouce. Aucune aide ne sera attribuée par ce fonds pour notre projet de restructuration scolaire.

✓ Dotation territoriale

Agapito FERNANDEZ informe le conseil municipal que la demande formulée auprès du conseil départemental a été refusé pour le mobilier scolaire car celui-ci ne rentre pas dans un des thèmes requis. Une demande auprès d'un parlementaire sera à effectuer à ce sujet.

✓ Intergénération au domaine des Planons

Hélène ANGLÉSIO souligne sa déception sur la venue des élus lors de cette manifestation. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

La renaissance du club intergénérationnel est à l'étude.

✓ Jeux intervillages

Karine PARET informe le conseil que les jeux intervillages se sont très bien passés et que St Cyr a remporté la troisième place. Elle remercie Sandrine GAUTHIER, René DUSSEUX et Jean Paul LAUNAY qui se sont déplacés et ont participé à la manifestation.

✓ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable (RPQS)

Monsieur le Maire indique que le rapport est disponible en mairie.

✓ Incivilités

Monsieur le Maire indique que toutes les incivilités ont été déclarées à la gendarmerie et à l'assurance.

✓ SMIDOM

On dénombre un certain nombre de dépôts sauvages sur la commune (cuisinière, matelas) et de brulage de sac d'ordures ménagères.

Jean Luc CAMILLERI indique qu'un courrier est en préparation pour alerter les personnes concernées.

Il informe également le Conseil que les premières factures de redevance incitative arrivent dans les boîtes aux lettres des usagers. Il ré indique que la facture se décompose en 3 parties. (abonnement accès point d'apport volontaire plus déchèterie, abonnement collecte ordures ménagères et cout des levées effectuées lors du 1^{er} semestre 2016)

✓ Devis CFI

Jean Luc CAMILLERI informe le Conseil municipal que plusieurs dysfonctionnements au niveau d'internet et de la messagerie d'Orange perdurent.

Il demande en collaboration avec Agapito FERNANDEZ l'autorisation au conseil de valider les devis pour résoudre ces problèmes de messagerie notamment celui de la fibre optique afin de lancer l'étude d'éligibilité auprès du SIEA qui compte un délai de traitement d'environ 12 semaines.

✓ Clos Chaponière

René DUSSEUX demande si l'annonce pour la vente des lots du clos Chaponière a été remise en ligne. Agapito FERNANDEZ indique que cela a été fait.

✓ Sécurité, panneaux de signalisation

Georges AUCAGNE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier sécurité surtout au niveau des panneaux de signalisation (cout + réglementation) pour l'ensemble des routes de la commune.

Jean Luc CAMILLERI lui indique qu'il faut s'appuyer sur la circulaire de la préfecture en matière de voirie pour connaître les modalités de mise en place des panneaux.

✓ Divers

Monsieur le Maire souligne que plusieurs dossiers sont en cours et demandent une attention et mobilisation pour des réponses d'ici la fin de l'année : sécurité, clos Chaponière, rives du menthon (il faudra exprimer clairement les besoins pour ce projet), déménagement dans le nouveau groupe scolaire.

Enfin, il indique qu'il faudra se poser la question du devenir de l'école maternelle.

Prochaines dates de réunion :

✓ 21/08/2016 : cérémonie commémorative

✓ 25/08/2016 : conseil d'adjoints

✓ 31/08/2016 : réunion groupe de travail Environnement, Déchets à CHANOZ CHATENAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 h 00.

